



**ZOBELE
GROUP**

DIF00005

Fiche de Données de Sécurité
Diffuseur électrique et recharge insecticide liquide
Antimoustiques



Fiche du 10/3/2017, révision 4

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit Identification du mélange:

Dénomination commerciale: Diffuseur électrique et recharge insecticide liquide antimoustiques

Code commercial: ZSDS52324

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé: Liquid insecticide TP18 – grand public

Usages déconseillés: Tout ce pas pertinent pour les utilisations recommandées.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur: ZOBELE HOLDING S.p.A

Via Fersina 4 38123 - Trento (Italy)

ZOBELE HOLDING S.p.A - Phone n.+390461/303700 (Working hours)

Personne chargée de la fiche de données de sécurité: info@zobe.com 1.4.

Numéro d'appel d'urgence

ZOBELE HOLDING S.p.A - Phone n.0461/303700 (Working hours)

Centre antipoison Nancy 03 83 22 50 50

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Le produit contient ingrédients actifs suivants : Prallethrine (CAS n°260359-57-7) 1.2% w/w

2.1. Classification de la substance ou du mélange Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

-  Danger, Asp. Tox. 1, Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
-  Attention, Aquatic Acute 1, Très toxique pour les organismes aquatiques.
-  Attention, Aquatic Chronic 1, Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement: Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage Pictogrammes de danger:



ZSDS52324/4

Page n. 1

Fiche de Données de Sécurité
Diffuseur électrique et recharge insecticide liquide
Antimoustiques

Danger

Mentions de danger:

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/
un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

Qualité spéciale: L'emballage doit être équipé de fermeture de sécurité pour les enfants.

L'emballage doit avoir une indication tactile de danger pour les aveugles.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Contient: Hydrocarbures, C14-C19, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements
successifs:Aucune

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune Autres

dangers: Aucun autre danger

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classification
>= 90%	Hydrocarbures, C14-C19, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	EC: REACH No.: 920-114-2 01- 2119459347-3 0-0001	 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304 EUH066
>= 1% - < 3%	prallethrin (ISO); ETOC; 2-methyl-4-oxo-3-(prop-2-ynyl)cyclopent-2-en-1-yl 2,2-dimethyl-3-(2-methylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate	CAS: 23031-36-9 EC 245-387-9	 3.1/3/Inhal Acute Tox. 3 H331  3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302  4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 M=100.  4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410 M=100.

ZSDS52324/4

Page n. 2



**ZOBELE
GROUP**

Fiche de Données de Sécurité

Diffuseur électrique et recharge insecticide liquide

Antimoustiques

>= 1% - < 3%	Bht; 2,6-di-tert-butyl-4-methylphe nol	CAS: 128-37-0 EC: 204-881-4	 4.1/A1 Aquatic Acute 1  H400 M=1. 4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410
--------------------	---	--------------------------------	--

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours En

cas de contact avec la peau :

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre. En

cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

NE PAS faire vomir.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement de la peau.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement : Aucun

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité : Ne pas utiliser de jet d'eau. L'eau est pas efficace pour éteindre les feux, mais peut être utilisé pour refroidir les contenants exposés aux flammes pour prévenir les explosions.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion. La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées. Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

ZSDS52324/4

Page n. 3



**ZOBELE
GROUP**

Fiche de Données de Sécurité
Diffuseur électrique et recharge insecticide liquide
Antimoustiques

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter les dispositifs de protection individuelle.
Emmener les personnes en lieu sûr.
Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables. Matériel adapté à la collecte: matériel absorbant, organique, sable.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Aspirer le produit déversé dans un récipient approprié. Évaluer la compatibilité du récipient pour être utilisé avec le produit, l'article. Très toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme. Ne pas rejeter dans les systèmes de drainage, les cours d'eau ou sur le sol.
Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination de l'environnement. Les déversements ou les rejets non maîtrisés dans des cours d'eau doivent être immédiatement signalés à l'Agence pour l'environnement ou à un autre organisme de réglementation compétent. Assurer une ventilation adéquate du lieu affecté par la perte. Vérifier la compatibilité du matériau des récipients à l'article L'élimination des matériaux contaminés doit être effectué conformément au point 13.
- 6.4. Référence à d'autres rubriques
Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver les récipients hermétiquement fermés, dans un endroit bien ventilé, à l'abri de la lumière directe du soleil. Garder les récipients à l'écart
À partir de tout matériel incompatible, voir la section 10 pour plus de détails.
Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards. Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.
Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.
Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas. Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
Matières incompatibles:
Aucune en particulier.
Indication pour les locaux:
Locaux correctement aérés.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
General public -TP18

ZSDS52324/4

Page n. 4



Fiche de Données de Sécurité
Diffuseur électrique et recharge insecticide liquide
Antimoustiques

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Hydrocarbons, C14-C19, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics - CAS: 64742-46-7

TLV TWA - 5 mg/m³

d-trans Allethrine (Esbiothrine) - CAS: 260359-57-7

TLV TWA - UK - 8 hour: 3,8 mg/m³

Bht; 2,6-di-tert-butyl-4-methylphenol - CAS: 128-37-0

ACGIH - TWA(8h): 2 mg/m³ - Notations: (IFV), A4 - URT irr

Valeurs limites d'exposition DNEL Indisponible

Hydrocarbons, C14-C19, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics - CAS: 64742-46-7

Note: dérivé sans effet (DNEL) est un niveau sécuritaire d'exposition provenant de données toxicologiques selon les indications spécifiques dans la législation européenne REACH. Le DNEL peut différer d'une limite d'exposition professionnelle (OEL) pour le même produit chimique. OEL peut être recommandé par une seule entreprise, un organisme de contrôle de l'Etat ou une organisation d'experts tels que le Comité scientifique pour les valeurs professionnelles limites d'exposition (SCOEL) et la Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux (ACGIH). OEL sont considérés comme des niveaux sécuritaires d'exposition pour un travailleur typique dans un environnement de travail pour une période de 8 heures, avec une semaine de travail de 40 heures, en tant que concentration moyenne pondérée (TWA) ou comme une limite d'exposition à court terme (15 minutes) (STEL). Bien qu'ils peuvent également être envisagées pour protéger les indicateurs de la santé, les OEL sont obtenues par une méthode différente de celle de REACH.

Valeurs limites d'exposition PNEC Indisponible

Hydrocarbons, C14-C19, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics - CAS: 64742-46-7

Note: Pour les hydrocarbures UVCB, il ne permet pas d'identifier un seul PNEC de la substance dans son ensemble, ou utilisé dans le calcul de l'évaluation des risques.

Cependant, aucune valeur de PNEC et 'montré.

8.2. Contrôles de l'exposition

Toujours observer de bonnes mesures d'hygiène personnelle, telles que le lavage des mains après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire et / ou de fumer. Nettoyer régulièrement les vêtements de travail et de l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminées qui ne peuvent pas être lavés. Pratiquer un bon nettoyage.

Protection des yeux:

Non requis pour une utilisation normale. Opérer quoi qu'il en soit selon les bonnes pratiques de travail.

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton. Laver à l'eau et au savon après avoir retiré les vêtements de protection.

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc. Laver à l'eau et au savon après avoir retiré les vêtements de protection.

Protection respiratoire:



Fiche de Données de Sécurité

Diffuseur électrique et recharge insecticide liquide

Antimoustiques

En cas de dépassement de la valeur seuil (par exemple. TLV-TWA) de la substance ou un ou plusieurs des substances présentes dans le produit, vous devez porter un type A, le masque de classe avec filtre (1, 2 ou 3) doit être choisi en fonction de la concentration limite d'utilisation. (Ref. Norme EN 14387). Dans le cas étaient le gaz présent ou d'une autre des vapeurs de la nature et / ou de gaz ou de vapeurs avec des particules (aérosols, vapeurs, brouillards, etc.) devraient être prévus pour les filtres de type combiné.

L'usage de l'équipement de protection respiratoire est nécessaire dans le cas où les mesures techniques prises ne sont pas suffisantes pour limiter l'exposition le travailleur aux valeurs seuils considérés. La protection offerte par les masques est en tout cas limité.

Risques thermiques: Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale: Conformément 'aux lois existantes qui limitent les émissions dans l'air, l'eau et la terre. Protéger l'environnement en appliquant des mesures de contrôle appropriées pour prévenir ou limiter les émissions.

Contrôles techniques appropriés Aucun

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Notations:
Aspect et couleur:	Insecticide liquide	--	--
Odeur:	caractéristique	--	--
Seuil d'odeur :	non disponible	--	--
pH:	non disponible	--	--
Point de fusion/congélation:	non disponible	--	--
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	non disponible	--	--
Point éclair:	non disponible	--	--
Vitesse d'évaporation :	non disponible	--	--
Inflammation solides/gaz:	non disponible	--	--
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	non disponible	--	--
Pression de vapeur:	non disponible	--	--
Densité des vapeurs:	non disponible	--	--
Densité relative:	sur 0,820g/ml	--	--
Hydrosolubilité:	Immiscible	--	--
Solubilité dans l'huile :	soluble	--	--
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	non disponible	--	--
Température d'auto-allumage :	non disponible	--	--
Température de décomposition:	non disponible	--	--

ZSDS52324/4

Page n. 6



**ZOBELE
GROUP**

Fiche de Données de Sécurité Diffuseur électrique et recharge insecticide liquide Antimoustiques

Viscosité:	>7 Cst. (7 mm ² /sec) a 40 °C 5 Cst. (5 mm ² /sec) a 20° C. - 25 Cst. (25 mm ² /sec) a 20° C. [ASTM D7042]	--	--
Propriétés explosives:	non disponible	--	--
Propriétés comburantes:	non disponible	--	--

9.2. Autres informations

Propriétés	valeur	Méthode :	Notations:
Miscibilité:	non disponible	--	--
Liposolubilité:	non disponible	--	--
Conductibilité:	non disponible	--	--
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	non disponible	--	--

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable en conditions normales. En présence d'agents oxydants forts, le produit peut entraîner des réactions exothermiques

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses en présence d'agents oxydants forts, le produit peut entraîner des réactions exothermiques

10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales. flammes nues et des sources d'inflammation à haute énergie.

10.5. Matières incompatibles: forts oxydatants.

10.6. Produits de décomposition dangereux: oxydes de carbone que possible produit de dégradation thermique.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques sur le produit:

a) toxicité aiguë

Sur la base de l'évaluation de la classification des composants et des dispositions relatives à la classification de l'annexe I, partie 3 de la reg. (CE) n ° 1272/2008, le mélange le mélange ne répond pas aux critères de cette classe de danger.

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

ZSDS52324/4

Page n. 7



**ZOBELE
GROUP**

Fiche de Données de Sécurité

Diffuseur électrique et recharge insecticide liquide

Antimoustiques

Sur la base de l'évaluation de la classification des composants et des dispositions relatives à la classification de l'annexe I, partie 3 de la reg. (CE) n ° 1272/2008, le mélange ne répond pas aux critères de cette classe de danger.

- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;
Sur la base de l'évaluation de la classification des composants et des dispositions relatives à la classification de l'annexe I, partie 3 de la reg. (CE) n ° 1272/2008, le mélange ne répond pas aux critères de cette classe de danger.
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
Sur la base de l'évaluation de la classification des composants et des dispositions relatives à la classification de l'annexe I, partie 3 de la reg. (CE) n ° 1272/2008, le mélange ne répond pas aux critères de cette classe de danger.
- e) mutagénicité sur les cellules germinales;
Sur la base de l'évaluation de la classification des composants et des dispositions relatives à la classification de l'annexe I, partie 3 de la reg. (CE) n ° 1272/2008, le mélange ne répond pas aux critères de cette classe de danger.
- f) cancérogénicité;
Sur la base de l'évaluation de la classification des composants et des dispositions relatives à la classification de l'annexe I, partie 3 de la reg. (CE) n ° 1272/2008, le mélange ne répond pas aux critères de cette classe de danger.
- g) toxicité pour la reproduction;
Sur la base de l'évaluation de la classification des composants et des dispositions relatives à la classification de l'annexe I, partie 3 de la reg. (CE) n ° 1272/2008, le mélange ne répond pas aux critères de cette classe de danger.
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;
Sur la base de l'évaluation de la classification des composants et des dispositions relatives à la classification de l'annexe I, partie 3 de la reg. (CE) n ° 1272/2008, le mélange ne répond pas aux critères de cette classe de danger.
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée;
Sur la base de l'évaluation de la classification des composants et des dispositions relatives à la classification de l'annexe I, partie 3 de la reg. (CE) n ° 1272/2008, le mélange ne répond pas aux critères de cette classe de danger.
- j) danger par aspiration.
Sur la base de l'évaluation de la classification des composants et des dispositions relatives à la classification de l'annexe I, partie 3 de la reg. (CE) n ° 1272/2008 et ses modifications ultérieures, le mélange est classé comme Asp. Tox. 1 H304. - Danger négligeable à la température ambiante ou de la manipulation normale.

Sur la base des données d'essai pour les matériaux de structure similaire, sur la base de l'évaluation de la classification des composants et des dispositions relatives à la classification de l'annexe I,

ZSDS52324/4

Page n. 8



**ZOBELE
GROUP**

Fiche de Données de Sécurité

Diffuseur électrique et recharge insecticide liquide

Antimoustiques

partie 3 de la reg. (CE) n ° 1272/2008 et ses modifications ultérieures, le mélange peut sécher la peau, conduisant à l'inconfort et dermatite.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit:

Hydrocarbures, C14-C19, isoalkanes, cycloalcanes, <2% aromatiques - CAS: 64742-46-7 a) toxicité aiguë:

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 5266 mg/m³ - Durée: 4h - Notations: Minimally Toxic. Test(s) équivalent or similar to OECD Guideline 403 Les résultats des tests ou d'autres résultats de l'étude ne répondent pas aux critères de classification.

Irritation (inhalation): Aucun nombre final de données pour ce matériau - Danger négligeable à la température ambiante ou de la manipulation normale.

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg - Notations: Minimally Toxic. Test(s) équivalent or similar to OECD Guideline 401 Les résultats des tests ou d'autres résultats de l'étude ne répondent pas aux critères de classification.

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 2000 mg/kg - Notations: Minimally Toxic. Test(s) équivalent or similar to OECD Guideline 402. Les résultats des tests ou d'autres résultats de l'étude ne répondent pas aux critères de classification.

Corrosion / irritation cutanée: Les données disponibles. Les résultats des tests ou d'autres résultats de l'étude ne répondent pas aux critères de classification. - Il peut sécher la peau, conduisant à l'inconfort et dermatite. Sur la base des données d'essai pour les matériaux de structure similaire. Test (s) équivalent ou similaire à la ligne directrice 404 de l'OCSE

Lésions oculaires graves / Irritation: Données disponibles. Les résultats des tests ou d'autres résultats de l'étude ne répondent pas aux critères de classification. Peut causer une légère gêne de courte durée pour les yeux. Sur la base des données d'essai pour les matériaux de structure similaire. Test (s) équivalent ou similaire à la ligne directrice 405 de l'OCSE

Sensibilisation des voies respiratoires: Aucune donnée sur les organes cibles pour ce matériau. - On suppose qu'il n'y a pas un sensibilisateur respiratoire.

Sensibilisation de la peau: Les données disponibles. Les résultats des tests ou d'autres résultats de l'étude ne répondent pas aux critères de classification. - On suppose que ce n'est pas un sensibilisant cutané. Sur la base des données d'essai pour les matériaux de structure similaire. Test (s) équivalent ou similaire à la ligne directrice 406 de l'OCSE

Aspiration: Les données disponibles. - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. D'après les propriétés chimiques et physiques du matériau.

Mutagenicité des cellules germinales: Données disponibles. Les résultats des tests ou d'autres résultats de l'étude ne répondent pas aux critères de classification. - On suppose qu'il n'y a pas un mutagène de cellules germinales. Sur la base des données d'essai pour les matériaux de structure similaire. Test équivalent (s) ou similaire à la ligne directrice de l'OCSE 479 483

de devrait causer le cancer - Aucune donnée sur les organes cibles pour ce matériau: cancérogénicité.

Toxicité pour le système de reproduction: Les données disponibles. Les résultats des tests ou d'autres résultats de l'étude ne répondent pas aux critères de classification. - On suppose qu'il n'y a pas un agent toxique pour la reproduction. Sur la base des données

ZSDS52324/4

Page n. 9



**ZOBELE
GROUP**

Fiche de Données de Sécurité

Diffuseur électrique et recharge insecticide liquide

Antimoustiques

d'essai pour les matériaux de structure similaire. Test équivalent (s) ou similaire à la ligne directrice de l'OCSE 414 421 422

Lactation: Aucune donnée sur les organes cibles pour ce matériau - On suppose que ce n'est pas nocif pour les nourrissons allaités au sein.

Toxicité pour certains organes cibles spécifiques (STOT)

exposition unique: Aucune donnée sur les organes cibles pour ce matériau - est susceptible de causer des dommages aux organes suite à une seule exposition.

Exposition répétée: Données disponibles. Les résultats des tests ou d'autres résultats de l'étude ne répondent pas aux critères de classification. - On suppose que ne provoque pas de lésions aux organes à la suite d'expositions prolongées ou répétées.

Sur la base des données d'essai pour les matériaux de structure similaire. Test équivalent (s) ou similaire à la ligne directrice de l'OCSE 408 411 413

Les concentrations de vapeur supérieures aux niveaux d'exposition recommandées sont irritantes pour les yeux et les voies respiratoires, peut causer des maux de tête et des étourdissements, avoir un effet anesthésique et causer d'autres effets sur le système nerveux central. Peau répétée et / ou prolongée avec des matériaux de faible viscosité peut dégraisser la peau avec le développement possible de l'irritation et la dermatite. De petites quantités »de liquide aspirées dans les poumons par ingestion ou des vomissements peut causer une pneumonie chimique ou un œdème pulmonaire.

prallethrin (ISO); ETOC; 2-méthyl-4-oxo-3-(prop-2-ynyl)cyclopent-2-en-1-yl 2,2-diméthyl-3-(2-méthylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate - CAS: 23031-36-9

a) acute Toxicité:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces:: Rat 417 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces:: Rat > 2000 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat 0.658 mg/l - Duration: 4h

g) toxicité pour la reproduction:

Test: Toxicité pour la reproduction 0 - Notations: Two-generation study -, Oral, Rat This substance has no evidence of toxicity Bht; 2,6-di-tert-butyl-4-méthylphénol - CAS: 128-37-0 a)

toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 2000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2000 mg/kg

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ce produit est dangereux pour l'environnement et très toxique pour les organismes aquatiques. À long terme, elle a des effets négatifs sur les environnement. Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Hydrocarbures, C14-C19, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics - CAS: 64742-46-7

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LL0 - Espèces: Oncorhynchus mykiss 87556 mg/l - Durée h: 96

Point final: EL0 - Espèces: Daphnie 1000 mg/l - Durée h: 48

Point final: ErL0 - Espèces: Pseudokirchneriella subcapitata 1000 mg/l - Durée h: 72

Point final: NOELR - Espèces: Pseudokirchneriella subcapitata 1000 mg/l - Durée h: 72

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOELR - Espèces: Daphnie 5 mg/l - Remarques: 21 gg

prallethrin (ISO); ETOC; 2-méthyl-4-oxo-3-(prop-2-ynyl)cyclopent-2-en-1-yl 2,2-diméthyl-3-(2-méthylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate - CAS: 23031-36-9

ZSDS52324/4

Page n. 10



**ZOBELE
GROUP**

Fiche de Données de Sécurité

Diffuseur électrique et recharge insecticide liquide

Antimoustiques

a) Toxicité aquatique aiguë:

Endpoint: EC50 - Espèces: Daphnie = 0.0062 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia magna
Endpoint: LC50 - Espèces: Poissons = 0.012 mg/l - Durée: 96 - Remarques: Onchorhynchus mykiss (Rainbow trout)

Bht; 2,6-di-tert-butyl-4-methylphenol - CAS: 128-37-0 a)

Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 0.464 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: ECOSAR
ECOSAR
Point final: LC50 - Espèces: Algues = 0.577 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: ECOSAR - Green alga
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 0.84 mg/l - Durée h: 48

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Poissons = 0.053 mg/l - Remarques: ECOSAR - Fish
Point final: NOEC - Espèces: Daphnie = 0.061 mg/l - Remarques: ECOSAR - Daphnia
Point final: NOEC - Espèces: Algues = 0.363 mg/l - Remarques: ECOSAR - Green algae

12.2. Persistance et dégradabilité

Hydrocarbons, C14-C19, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics - CAS: 64742-46-7
Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: N.A. - Durée: 28d - %: 17.7 -
Remarques: In acqua rapida biodegradabilità

12.3. Potentiel de bioaccumulation

d-trans Allethrine (Esbiothrine) - CAS: 260359-57-7

Bioaccumulation: Pas bioaccumulable - Test: Kow - Coefficient de partition 4.68 -
Durée: N.A. - Remarques: @25°C

Bht; 2,6-di-tert-butyl-4-methylphenol - CAS: 128-37-0

Bioaccumulation: N.A. Test: BCF- Facteur de bioconcentration N.A. - Durée: N.A. -
Remarques: Fish

12.4. Mobilité dans le sol N.A.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Autres effets néfastes Aucun

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur. Les déchets doivent être considérés comme des déchets dangereux d'un point de vue environnemental. Le code d'identification des déchets est de la responsabilité du producteur de déchets.

Ne pas rejeter dans les systèmes de drainage, les cours d'eau ou sur le sol. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination de l'environnement. Les déversements ou les rejets non maîtrisés dans des cours d'eau doivent être immédiatement signalés à l'Agence pour l'environnement ou à un autre organisme de réglementation compétent.

EMBALLAGES SOUILLES

ZSDS52324/4

Page n. 11



Fiche de Données de Sécurité

Diffuseur électrique et recharge insecticide liquide

Antimoustiques

Attention sur les conteneurs vides (le cas échéant): Les contenants vides peuvent contenir des résidus et peuvent être dangereux. Ne pas tenter de remplir ou de nettoyer les récipients sans instructions appropriées. Les fûts vides doivent être complètement vidés et entreposés de façon sécuritaire jusqu'à reconditionnés ou éliminés de manière appropriée. Les récipients vides doivent être recyclés, récupérés ou éliminés par un entrepreneur qualifié ou agréé, et conformément aux réglementations gouvernementales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR-Numéro ONU: 3082
IATA-Numéro Un : 3082
IMDG-Numéro Un: 3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR-Nom expédition: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.(d-trans alléthrine)
IATA-Nom technique: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S (d-trans Allethrin).
IMDG-Nom technique: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S (d-trans Allethrin).

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Routier: 9
IATA-Class: 9
IMDG-Classe: 9

14.4. Groupe d'emballage

ADR-Groupe de colisage: III
IATA-Groupe de colisage: III
IMDG-Groupe de colisage: III

14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin: Polluant marin

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

IMDG-Nom technique: Environmentally hazardous substance, liquid, N.O.S (d-trans Allethrin).

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 67/548/EEC (Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses). Dir. 99/45/EEC (Classification, emballage et étiquetage des préparations dangereuses). Dir. 98/24/EC (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail). Dir. 2000/39/EC (Valeurs limites d'exposition professionnelle) ; Dir. 2006/8/CE. Règlement (CE) n°1907/2006 (REACH), Règlement (CE) n°1272/2008 (CLP), Règlement (CE) n°790/2009.

Les substances contenues dans la liste des candidats (art. 59 du règlement REACH).Non.

Substances soumises à autorisation (Annexe XIV du règlement REACH).Non.

ZSDS52324/4

Page n. 12



Fiche de Données de Sécurité Diffuseur électrique et recharge insecticide liquide Antimoustiques

Substances soumises à l'obligation de notification d'exportation Reg (CE) 649/2012.:Non.
Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

- Directive 2012/18/EU (Seveso III)
- Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).
- Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):
Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1 le
produit appartient à la catégorie: E1

No ICPE	Installations classées Désignation de la rubrique	Code Régime	Rayon
4510.text	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1.		
4510.1	La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 1. Supérieure ou égale à 100 t Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 100 t. Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 200 t.	A	1
4510.2	La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 2. Supérieure ou égale à 20 t mais inférieure à 100 t Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 100 t. Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 200 t.	DC	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique
Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases cités sous l'en-tête 3:

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. H332

Nocif par inhalation.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Acute Tox. 4	3.1/4/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Asp. Tox. 1	3.10/1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Aquatic Acute 1	4.1/A1	Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	4.1/C1	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 1

Paragraphe modifiés de la révision précédente:

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

ZSDS52324/4

Page n. 13



**ZOBELE
GROUP**

Fiche de Données de Sécurité
Diffuseur électrique et recharge insecticide liquide
Antimoustiques

- RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie
- RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
- RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage
- RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
- RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
- RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité
- RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
- RUBRIQUE 12: Informations écologiques
- RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
- RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
- RUBRIQUE 16: Autres informations

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Asp. Tox. 1, H304	Méthode de calcul
Aquatic Acute 1, H400	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 1, H410	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.
Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne
PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ZSDS52324/4

Page n. 14